



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
FRANCHE COMTÉ



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

# Plan d'actions Pie-grièche grise

## Etude et sauvegarde de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Franche-Comté

### Rapport annuel 2015



[www.claudenardin.com](http://www.claudenardin.com)

Réalisation : LPO Franche-Comté

  
**BirdLife**  
INTERNATIONAL

LPO France Partenaire officiel

Mars 2016

# Plan d'actions Pie-grièche grise

## Etude et sauvegarde de la Pie-grièche grise en Franche-Comté

### Rapport annuel 2015

#### Etude financée par :

Etat/DREAL Franche-Comté

Région Bourgogne-FrancheComté

région **BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**



#### Maître d'œuvre et d'ouvrage :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté

7 rue Voirin

25000 BESANCON

☎ : 03.81.50.43.10

@ : franche-comte@lpo.fr



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
FRANCHE-COMTÉ

---

**Rédaction & Terrain : Mariane Benoit & Christophe Morin**

**Relecture : Jean-Christophe Weidmann**

**Remerciements aux observateurs ayant transmis des données :** J-P Paul, JF Azens, G. Aubry, L Bailly, F Billard, A Barthoulot, G.Bedrine, JF Azens, L. Bailly, J. Barler, R Berdah, J Bernier, L Bechet, I Bitschy et JM Gerard, C Bordes, Y Bötsch, M. Bouillard, J. Bourand, J. Brigatti, E. Chaput, V. Champion, S. et L. Charles, F. Chevaldonnet, P. Cheveau, Bénédicte Cojan, F. Crimmers, V. Damms, L. Deforêt, J de Luca, N. Derry, D. Dubail, A. Dupré, R. Escolin, S. Galliou, C. Garnier, JP. Garret, JM. Gatefait, JM Gérard, F Gérard, C. Giacomo, M. Giroud, J. Grandjean, C. Gruson, W. Guillet, T. Hue, W. Hugedet, J Langlade, Lazard, A Leclerc, D Lecornu, H Lemke, G.Lignier, E. Cretin, F Louiton, S Maas, F Maillot, D & J Maire, B Marchiset, JM Michelat, P Michelin, C Morin, L Morlet, V Perrette, T Petit, G Petitjean, E Pion, F Ravenot, A Révillon, L Rouschmeyer, P Roveretto, C Saliner, M Sauret, V Senechal, E Sneck, A Solviche, R Soudagne, L Turcat, V Tardy, S Umhang, E Vadam, JC Weidmann, C Weiss, P Wolff.

**Photo de couverture :** Pie-grièche grise © Claude Nardin

---

#### Référence du document :

BENOIT M. (2016). Plan d'actions Pie-grièche grise. Etude et sauvegarde de la Pie-grièche grise en Franche-Comté. Rapport annuel 2015. LPO Franche-Comté : 15 p.

## Table des matières

1	INTRODUCTION .....	2
2	L'HIVERNAGE EN FRANCHE-COMTE .....	3
2.1	Bilan des données hivernales 2014-2015.....	3
2.2	Comparaison avec les hivers précédents .....	4
2.3	Estimation des effectifs régionaux 2014-2015.....	4
3	SUIVI DES POPULATIONS NICHEUSES.....	5
3.1	Effectifs de la population nicheuse en 2015 .....	5
4	ACTIONS DE CONSERVATION .....	6
4.1	Identification de deux bastions franc-comtois.....	6
4.2	Mise en oeuvre opérationnelle .....	9
4.3	Traitements à la bromadiolone : mise en place d'un Outil d'Aide à la Décision.....	10
5	INDICATEURS.....	10
6	BILAN ET PERSPECTIVES .....	11
6.1	Améliorer les connaissances .....	11
6.2	Mener des actions de conservation en vue d'améliorer la qualité des habitats .....	11
7	BIBLIOGRAPHIE.....	12
8	ANNEXES.....	13
8.1	Annexe 1 : arrêté préfectoral d'interdiction de traitement à la bromadiolone, juin 2015.	13
8.2	Annexe 2 : fiche de suivi de nidification de la Pie-grièche grise .....	14
8.3	Annexe 3 : fiche de suivi hivernal de la Pie-grièche grise.....	15

## 1 INTRODUCTION

Afin d'enrayer le déclin de la Pie-grièche grise, un Plan National d'Actions (PNA) a vu le jour fin 2013. La Pie-grièche grise connaît un déclin extrêmement rapide depuis quelques décennies. La région Franche-Comté a perdu environ 90 % de sa population en vingt ans (Paul, 2011). Elle reste l'une des dernières régions de France fréquentée par l'espèce en période hivernale, derrière l'Auvergne (Lefranc & Issa, 2011).

Depuis 2014, la LPO Franche-Comté est chargée de décliner ce Plan au niveau régional, dont les actions s'articulent autour de trois grands axes :

- Améliorer les connaissances sur les populations
- Mettre en œuvre des mesures de conservation
- Sensibiliser les acteurs locaux.

Dans un premier temps, la déclinaison du PNA a permis de réaliser une étude (Julie Besançon, LPO Franche-Comté, 2014) ayant pour objectif de dresser un état des lieux de l'espèce en région Franche-Comté et d'établir un programme d'actions. Par ailleurs, une déclinaison d'objectifs opérationnels et d'actions correspondantes sur deux bastions de population de Pie-grièche grise ont été engagés à l'issue de cette étude.

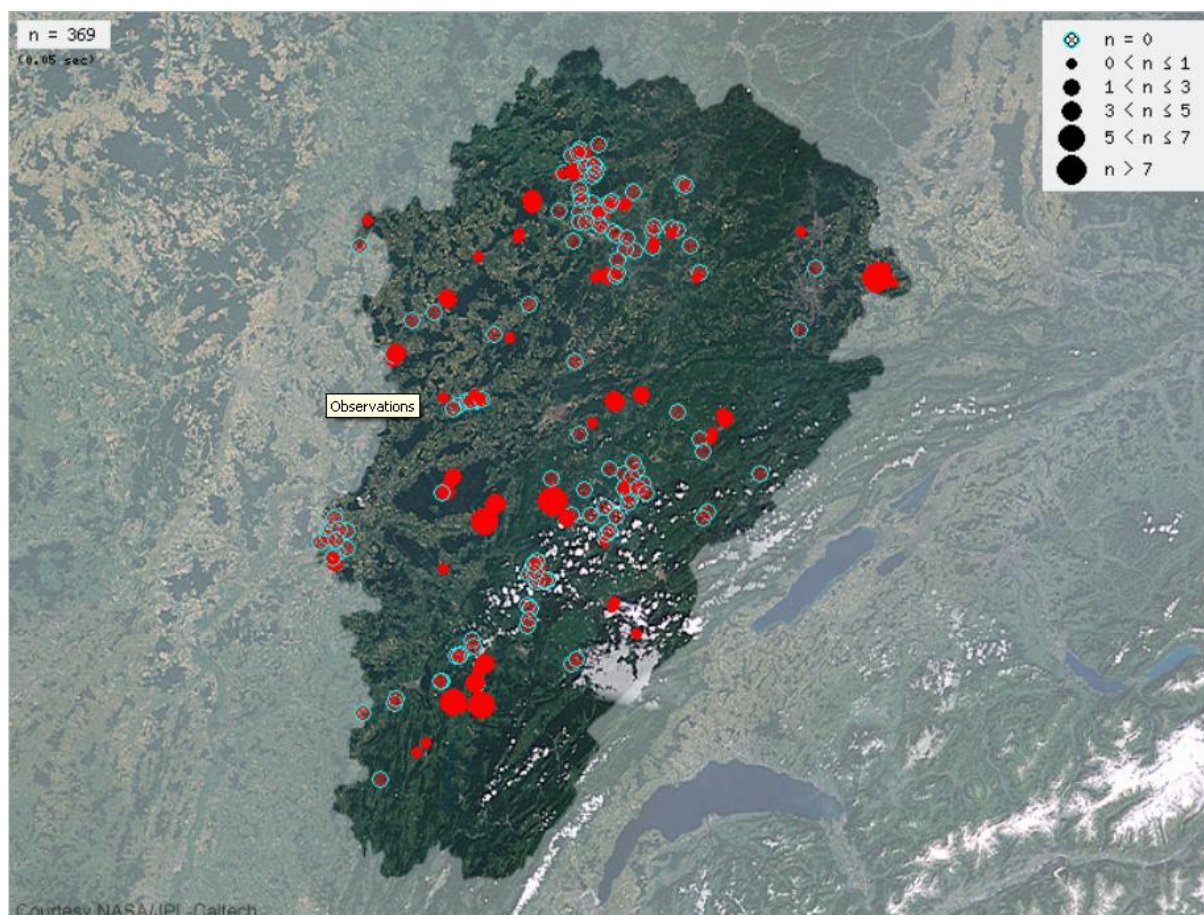
## 2 L'HIVERNAGE EN FRANCHE-COMTE

### 2.1 Bilan des données hivernales 2014-2015

Au total, 369 données (positives et négatives) de Pie-grièche grise ont été transmises sur la base de données Obsnatu entre le 15 novembre 2014 et le 15 mars 2015 par 66 observateurs différents.

Département	25	39	70	90	Total
nombre de données positives	46	51	58	20	<b>175</b>
nombre de données négatives	58	50	83	3	<b>194</b>
total données	104	101	141	23	<b>369</b>
nombre d'observateurs	27	16	20	3	<b>66</b>

Tableau 1: Hivernants en Franche-Comté en 2014-2015



Carte 1 : répartitions des données d'observation des hivernants en Franche-Comté en 2014-2015

## 2.2 Comparaison avec les hivers précédents

						En quête PGG	Mise en place Obsnatu							En quête PGG
Hiver (15.11 au 15.03)		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Nombre de données	Données positives	121	108	63	101	171	125	198	238	383	192	213	175	
	Données négatives	8	0	2	2	13	36	22	9	424	156	378	194	
	Données totales	129	108	65	103	184	161	220	247	807	348	591	369	
Nombre d'observateurs		15	14	18	13	25	26	43	60	86	78	75	66	

Tableau 2 : données comparatives des hivernants en Franche-Comté depuis 2003-2004

On constate une baisse des données positives de cet hiver par rapport aux deux hivers précédents, le nombre de données d'observations étant pourtant sensiblement supérieur à celui de l'hiver 2012-2013 (mais un nombre inférieur d'observateurs). La pression d'observation est à peu près similaire à 2012-2013, et, au vu du nombre important de prospections vaines (données négatives), les résultats de cet hiver témoignent encore d'une probable baisse des hivernants par rapport à l'hiver précédent et aux dernières années également.

L'hiver, très doux, a pu stopper une partie des hivernants sur leur route migratoire, ayant trouvé des conditions favorables pour passer l'hiver plus au nord de l'Europe. Cela peut également être le reflet d'une diminution progressive des hivernants dans la région corrélée à la disparition des nicheurs. Les individus sédentaires de plus en plus rares et le peu de jeunes à l'envol ne réalimenteraient pas les populations restantes. Cette tendance sera à confirmer dans les années à venir.

## 2.3 Estimation des effectifs régionaux 2014-2015

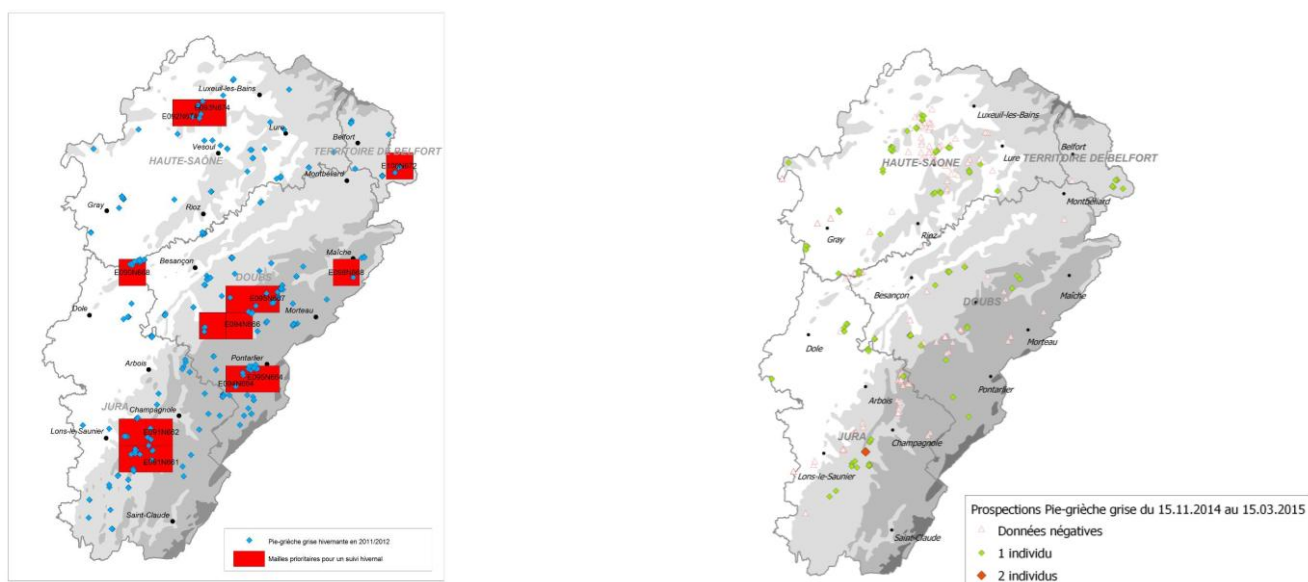
Département	25	39	70	90	Total
Estimation du nombre d'individus	12	10-12	14-17	1-2	<b>37-43</b>

Tableau 3 : estimation des hivernants 2015 en Franche-Comté (Morin, 2015)

L'estimation des effectifs régionaux de l'hiver 2014-2015 est comprise entre 37 et 43 individus soit une baisse de 40 % par rapport à l'hiver précédent. La Haute-Saône est encore le département qui totalise le plus grand nombre de données (14-17 ind.). L'hivernage concerne quasi exclusivement des individus solitaires, ce qui est conforme à la bibliographie.

Parallèlement à cette estimation basée sur l'enquête régionale animée par un bénévole, un suivi standardisé a été initié cette année. Il s'agit de dénombrer la totalité des hivernants des mailles prioritaires (échantillonnage) définies par Julie Besançon (2014).

Les mailles sélectionnées, au nombre de 15, représentent environ 25 % des effectifs régionaux selon l'enquête 2011-2012. Ce suivi a été initié sur 6 mailles à partir de janvier 2015 (3 dans le Doubs, 2 dans le Jura et 1 en Haute-Saône). La méthode consiste à réaliser deux passages hivernaux (autour du 1<sup>er</sup> décembre et du 15 janvier) par maille. Un observateur quadrille les zones favorables de la maille retenue. Périodicité : tous les ans.



Graphique 1 : Mailles retenues pour le suivi hivernal de la Pie-grièche grise (Source : LPO FC, Besançon J. 2014)

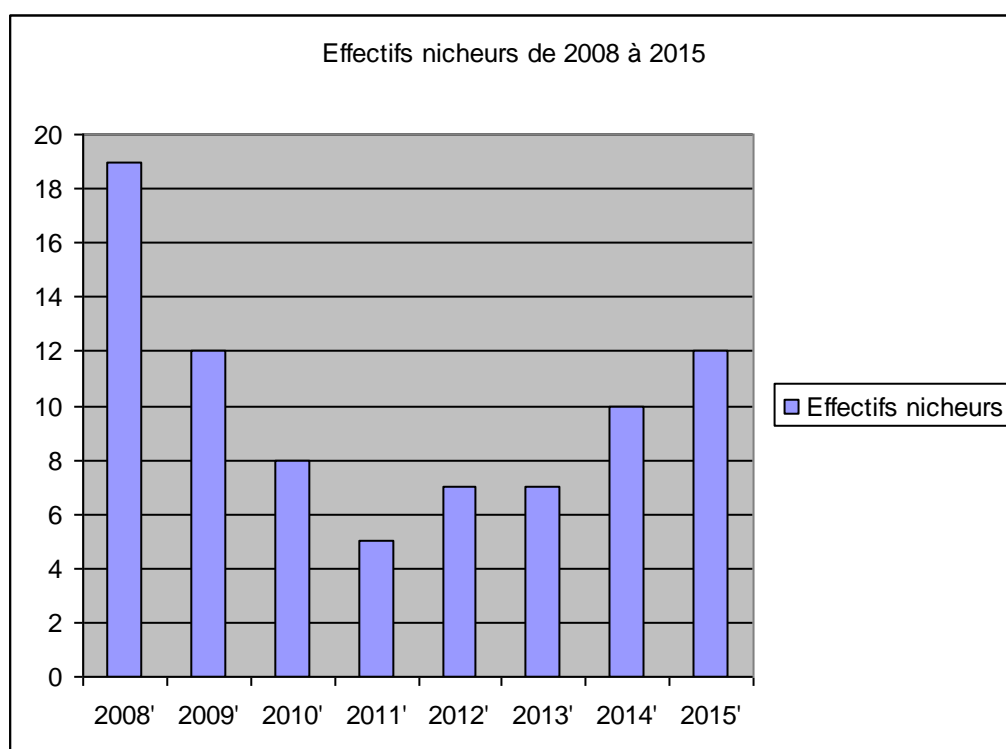
### 3 SUIVI DES POPULATIONS NICHEUSES

#### 3.1 Effectifs de la population nicheuse en 2015

En 2015, 6-9 couples (6 certains + 3 possibles) pour au moins 15 jeunes à l'envol sont recensés dans le Doubs, 2-3 couples (2 certains + 1 possible) pour au moins 10 jeunes à l'envol (dont une famille de 6) dans le Jura.

Ce qui fait au total pour la région Franche-Comté en 2015 de 8 à 12 couples pour au moins 25 juvéniles à l'envol. Ces résultats pourraient être dus à un effort de prospection soutenu sur les secteurs favorables et non à une réelle augmentation des effectifs nicheurs.

L'évolution des effectifs nicheurs en Franche-Comté (fort déclin) semble être analogue à celle observée au niveau national.



Graphique 2 : comparaison des effectifs nicheurs en Franche-Comté de 2008 à 2015

Au vu des données des dernières années concernant les hivernants et les nicheurs en Franche-Comté, l'enjeu régional pourrait aujourd'hui porter davantage sur la population hivernante que nicheuse. En outre, l'ensemble des actions menées en faveur des hivernants sera favorable aux nicheurs restants, voire permettront la réinstallation de nouveaux couples. Ces actions conservatoires portent particulièrement sur le maintien d'un habitat favorable et d'une ressource alimentaire suffisante et saine, conditions de vie dépendantes des pratiques agricoles.

## 4 ACTIONS DE CONSERVATION

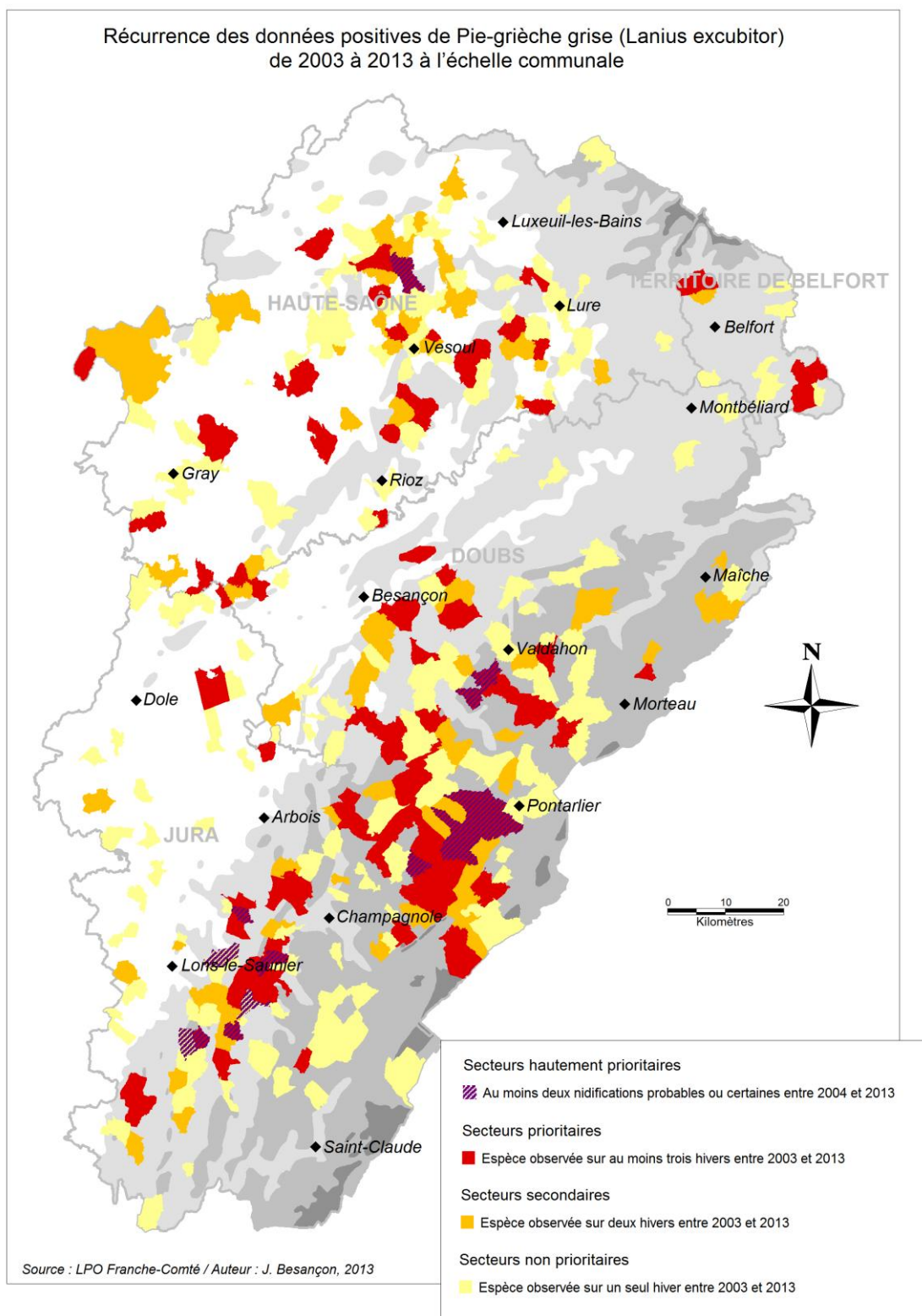
### 4.1 Identification de deux bastions franc-comtois

En 2014, les bastions de population de nicheurs Pie-grièche grise ont été identifiés en hiérarchisant par communes la récurrence des observations sur un pas de temps de 10 ans. Les communes ayant accueilli au moins une récurrence de deux nidifications durant les dix



dernières années ont été considérées comme prioritaires, ainsi que celles accueillant l'espèce durant au moins trois hivers consécutifs.

Un choix de sites pilotes a ensuite été effectué pour établir un diagnostic poussé et initier des actions : le 1<sup>er</sup> plateau du Doubs et le plateau lédonien. Ces secteurs accueillent, avec le Drugeon, la plus importante population de Pie-grièche grise tant en hivernage qu'en période de nidification. Ce dernier secteur n'a pas été retenu comme site pilote car il fait déjà l'objet d'actions en faveur de l'avifaune.



**Graphique 3 : fréquence des données positives de Pie-grèche grise en Franche-Comté de 2003 à 2013 (Source : LPO FC, Besançon J. 2014)**

Au sein de ces deux grandes zones, les communes prioritaires ont été retenues sur la base des données récurrentes transmises sur la base Obsnatu. Tous les sites de nidification certains en 2013 retenus comme prioritaires sont également fréquentés en hiver. Les mesures de conservation menées en faveur des hivernants seront donc favorables aux nicheurs.

Communes prioritaires sur le 1er plateau du Doubs (25)	Communes prioritaires sur le plateau lédonien (39)
Amancey, Avoudrey, Chantrans, Chasnans, Déservillers, Foucherans, Lavans-Vuillafans, Lizine, Malans, Morre, Naisey-les-Granges, Nods, Osse, Saône, Vernierfontaine.	Blye, Charcier, Charézier, Chatillon, Crançot, Dompierre-sur-mont, Doucier, Fay-en-montagne, Le Fied, Marigny, La Marre, Montigny/Ain, Pont-de-Poitte, Présilly, La Tour-du-Meix.

**Tableau 4 : communes prioritaires (Besançon 2014)**

Pour ces communes, une recherche des propriétaires de parcelles et une caractérisation des sites de nidification ont été réalisées et des actions de communication ont été lancées en direction des agriculteurs et des gestionnaires de sites.

#### **4.2 Mise en oeuvre opérationnelle**

Le partenariat avec la profession agricole et les opérateurs Natura 2000 se renforce depuis plusieurs années autour des plans d'actions concernant les espèces prairiales notamment, portés par la LPO Franche-Comté : Plans nationaux d'actions en faveur du Milan royal et de la Pie-grièche grise et Plan régional de conservation des oiseaux des zones humides agricoles.

Dans le cadre des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), le Syndicat mixte de la Loue, animateur agro-environnemental du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison » a proposé, en collaboration avec la LPO Franche-Comté, une zone prioritaire « Pie-grièche grise » (sur les communes d'Echevannes, Lavans-Vuillafans et Vernierfontaine) sur laquelle huit exploitants agricoles a pu contractualiser, en contrepartie d'aides financières, des mesures favorables à l'espèce.

La synthèse, sur la base des engagements définitifs 2015, fait apparaître le bilan suivant : 10 880 ml d'entretien de haies (mesure PG03) pour 4 exploitations concernées ; 30 ha engagés en mesure PG01 (pas de fertilisation et entretien de bosquets) pour cinq exploitations concernées ; 9 ha engagés en mesure PG02 (gestion du pâturage et entretien de bosquets) pour une exploitation concernée ; 215 ml de création de bande refuge (mesure PG04) pour une exploitation concernée.

Rappelons que ce secteur accueille annuellement 1/3 des couples nicheurs de l'espèce en région.

Un travail devrait être mené prochainement avec le Syndicat mixte du Dessoubre, afin de proposer pour 2016, une zone prenant en compte cet enjeu également fort sur le secteur de Pierrefontaine-lès-Varans et Laviron. À noter que, la Pie-grièche grise n'étant pas une espèce de l'annexe I de la Directive Oiseaux, d'autres enjeux avifaunistiques devront justifier la mise en place de cette zone.

#### 4.3 Traitements à la bromadiolone : mise en place d'un Outil d'Aide à la Décision

Le groupe d'experts "campagnols"<sup>1</sup> s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 sous l'égide de la DRAAF et de la DREAL pour appliquer les termes de l'arrêté interministériel du 12 mai 2014 portant sur les nouvelles modalités d'emploi de la bromadiolone dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre (le campagnol des champs a été exclu du dispositif).

Un outil d'aide à la décision élaboré a été finalisé en 2015, avec la perspective d'une interface permettant une application réactive à la transmission des avis de traitements.

Plusieurs aléas sont pris en compte pour estimer ce risque : l'aléa bromadiolone (quantité et surfaces), l'aléa campagnols (score prévisionnel d'abondance), la mortalité visible de la faune sauvage (impact sur la faune ordinaire), enfin l'aléa avifaune patrimoniale (présence de six espèces dont la Pie-grièche grise). L'alerte relative à cette espèce est située en score 3 en cas de présence avérée au moins sur les trois dernières années, en période de reproduction ou hors période de reproduction. Il est alors prévu de créer une zone tampon d'un rayon de 2 km autour des points de présence avérée de l'individu.

Lors de la convergence des différents aléas (score 3 pour les 4 aléas), une décision de restriction ou d'interdiction de traitement peut être adoptée comme le prévoit l'arrêté interministériel du 12 mai 2014. Un arrêté préfectoral d'interdiction de traitement à la bromadiolone a été pris en juin 2015 pour la protection de la Pie-grièche grise (cf. en annexe 1). À la demande des agriculteurs d'Echevannes, une rencontre à laquelle a participé la LPO Franche-Comté a eu lieu dans cette commune afin d'échanger sur l'application de cet arrêté et la mise en place des contrats de lutte raisonnée.

## 5 INDICATEURS

Nombre de personnes informées : *pas de synthèse de ces indicateurs à ce jour*

Nombre de réunions organisées et nombre de participants : *pas de synthèse de ces indicateurs à ce jour*

Nombre d'exploitants ayant contractualisés des MAEC sur le bastion concerné : 11

---

<sup>1</sup> Il rassemble les organismes institutionnels (DRAAF, DREAL, DDT), l'ONCFS, la faculté de Besançon (labo chrono-environnement), la fédération régionale des chasseurs et les APN (CPEPESC, LPO).

La Pie-grièche grise est tributaire des pratiques agricoles offrant une diversité de milieux (prairies permanentes, prairies humides avec haies et bosquets notamment). Aussi, les actions issues du travail engagé en 2014 et 2015 portent principalement sur la sensibilisation des acteurs agricoles. Ces démarches, bénéfiques à une meilleure qualité écologique des milieux prairiaux en général, favoriseront le maintien des populations actuelles de Pie-grièche grise (nicheuses et hivernantes).

Les perspectives d'action sont les suivantes, sous réserve de financements :

### 6.1 Améliorer les connaissances

→ Assurer un suivi de la population nicheuse (paramètres de reproduction recherchés), notamment en partenariat avec le Syndicat mixte de la Loue et notamment dans la zone de Pierrefontaine-les-Varans (nouveaux couples identifiés en 2014-15). Poursuivre le travail engagé en 2014 et 2015 à l'aide des fiches de suivi de nidification (cf. annexe 2),

→ Veille sur un maximum de couples de Pie-grièche grise pour identifier les menaces immédiates sur les oiseaux,

→ Poursuite du travail de suivi et d'évaluation de la problématique de la population hivernale, poursuivre le travail engagé en 2014 et 2015 à l'aide des fiches de suivi hivernal (cf. annexe 3).

### 6.2 Mener des actions de conservation en vue d'améliorer la qualité des habitats

La mise en place urgente de mesures de conservation adéquates s'impose si l'on ne veut pas voir disparaître prochainement cette espèce de notre région. Pour répondre aux menaces identifiées et aux enjeux régionaux de préservation de la pie-grièche, les actions devront se concentrer sur le maintien et l'amélioration de la qualité des habitats (structure et composition). Ce facteur est nécessaire à la reproduction de l'espèce ainsi qu'à la disponibilité et à la qualité de la ressource alimentaire, y compris en hiver.

→ La priorité porte sur la mise en place des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (sur les ZPS existantes ou sur des Zones d'Action Prioritaires à mettre en place) favorisant la conservation des herbages et du pâturage extensif dans les secteurs de nidification menacés par le développement des cultures. Suivi de la Zone d'action prioritaire mise en place par le Syndicat mixte de la Loue et travail sur la mise en place de mesures similaires avec le Syndicat mixte du Dessoubre.

→ Affiner l'Outil d'Aide à la Décision relatif au traitement à la Bromadiolone (lutte contre les campagnols) : contribution au travail du comité d'experts et notamment à la mise en place de l'automatisation de l'outil (création d'une API) et suivi des avis de traitements transmis.

→ Poursuivre les actions d'information, sensibilisation, voire organisation de réunions, rencontres sur site avec exploitants, courriers d'information aux agriculteurs et communes, porter à connaissance structuré vers gestionnaires concernés par les sites accueillant les espèces (nicheurs et hivernants).

La Pie-grièche grise peut être considérée comme une espèce caractéristique des milieux prairiaux. Des pratiques en sa faveur seront favorables à la qualité paysagère et à l'ensemble de la faune et de la flore des agrosystèmes. Elles favoriseront les diversités floristiques et entomologiques qui participent au bon fonctionnement des prairies. Les démarches engagées pour le maintien de la population de Pie-grièche grise seront bénéfiques à une meilleure qualité écologique des milieux prairiaux en général. Une réflexion en lien avec le Plan National d'Action Milan royal pourra être engagée pour la mise en œuvre d'un projet élargi aux prairies de moyenne montagne.

## 7 BIBLIOGRAPHIE

**Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (2013)**, Plan national d'actions Pies-grièches *Lanius sp.*, 2014-2018.

**LPO, BESANÇON Julie (2014)** : Etat des lieux et premières actions en faveur des populations de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Franche-Comté

**BASSIN Nicolas, (2014-2015)** : Relations entre les traitements à la bromadiolone et les effectifs de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) dans le département du Puy-de-Dôme (63), mémoire de stage d'étude et de recherche, laboratoire Chrono-Environnement de Besançon.

**LEBLANC G. & LEGER M. (LOANA)** : Suivi et conservation des populations de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) dans le sud lorrain, 2014.

**LPO Auvergne (2014)** : Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) en Auvergne, 2015 – 2019.

**MORIN C. & BESANÇON Julie (2014)** : Bilan de la saison hivernale 2013/2014 pour la Pie-grièche grise en Franche-Comté

**MORIN C. (2015)** : Bulletin Obsnatu, Monitoring mars 2015.

## 8 ANNEXES

### 8.1 Annexe 1 : arrêté préfectoral d'interdiction de traitement à la bromadiolone, juin 2015



PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE

Arrêté N° **DRAAF/SAL/2015-0605-001**  
relatif à l'interdiction de lutte à base d'appâts empoisonnés à la bromadiolone contre  
les campagnols pour la protection de la Pie grièche grise

Le Préfet de la Région Franche-Comté  
Préfet du Doubs  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil, notamment son article 67 ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les substances actives approuvées, notamment la bromadiolone ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 251-8 et L. 253-7 ;

Vu le décret du 08 novembre 2012 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Franche-Comté, Préfet du Doubs, à compter du 26 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, et plus particulièrement son article 6 ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'Annexe II de la convention de Berne listant les espèces strictement protégées ;

Vu le classement de la Pie grièche grise espèce en danger au niveau nation et en danger critique en Franche-Comté (statut UICN : Union Internationale de la Conservation de la Nature) ;

Considérant l'état de la faible population nicheuse de Pie grièche grise en Franche-Comté et l'enjeu majeur pour la conservation des espèces patrimoniales aviaires de la protection de tous les secteurs de reproduction ;

Considérant la localisation des sites de reproduction identifiés de Pie grièche grise sur le territoire de la région Franche-Comté

1/6

## 8.2 Annexe 2 : fiche de suivi de nidification de la Pie-grièche grise

### FICHE DE SUIVI PIE-GRIECHE GRISE – NIDIFICATION

Date :	Nom, prénom :
Commune :	Lieu-dit :
Nombre d'individus :	
Comportement :	
Estimation du statut (code et/ou correspondant) :	
<input type="checkbox"/> Aucun	
<input type="checkbox"/> Nicheur possible	
<input type="checkbox"/> Nicheur probable	
<input type="checkbox"/> Nicheur certain	

### Informations complémentaires relatives à l'habitat et au domaine vital

Estimation de la surface fréquentée :

Occupation du sol du territoire fréquenté (cocher le(s) milieu(x) majoritaire(s)) :

- Prairie humide
- Prairie de fauche
- Pâturage – si possible caractériser le pâturage (type d'animaux, piétinement important ou non, etc.) :  
.....
- Culture
- Friche/lande/pelouse sèche
- Coupe forestière
- Marais/tourbière

% de milieux ouverts (entourer l'estimation) : 100% - 75% - 50% - 25%

Nombre de perchoirs utilisés :

Éléments paysagers du territoire :

- Arbre isolé
- Buisson isolé
- Bosquets
- Haie arbustive
- Haie arborée
- Lisière forestière
- Clôture, piquet, fil
- Fil électrique
- Cours d'eau
- Verger
- Plantation résineux

Menaces identifiées :

- Dérangement .....
- Traitement bro-madoline .....
- Autres .....

(Contenu du ..... nid :  
.....)

Photos et carte de géolocalisation bienvenues



### 8.3 Annexe 3 : fiche de suivi hivernal de la Pie-grièche grise

#### FICHE DE SUIVI HIVERNAL PIE-GRIECHE GRISE

Date :	Nom, prénom :
Commune :	Lieu-dit :
Nombre d'individus :	
Comportement :	
Estimation du statut (code atlas correspondant) :	
<input type="checkbox"/> Aucun	
<input type="checkbox"/> Nicheur possible	
<input type="checkbox"/> Nicheur probable	
<input type="checkbox"/> Nicheur certain	

#### Informations complémentaires relatives à l'habitat et au domaine vital

Estimation de la surface fréquentée :

Occupation du sol du territoire fréquenté (cocher le(s) milieu(x) majoritaire(s)) :

- Prairie humide
- Prairie de fauche
- Pâturage – si possible caractériser le pâturage (type d'animaux, piétinement important ou non, etc.) :  
.....
- Culture
- Friche/lande/pelouse sèche
- Coupe forestière
- Marais/tourbière

% de milieux ouverts (entourer l'estimation): 100% - 75% - 50% - 25%

Éléments paysagers du territoire :

- Arbre isolé
- Buisson isolé
- Bosquets
- Haie arbustive
- Haie arborée
- Lisière forestière
- Clôture, piquet, fil
- Fil électrique
- Cours d'eau
- Verger
- Plantation résineux

Menaces identifiées :

- Dérangement.....
  - Traitement bromadiolone
  - Autres.....
-